



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 11 janvier 2021 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 379, rue Saint-Jacques Sud, le lot 3 311 486, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser les marges suivantes :

- 1) Une marge de recul avant minimale de 9,79 mètres et de 9,07 mètres en façade de rue des Nénuphars;
 - 2) Une marge de recul avant minimale de 3,99 mètres et de 4,10 mètres en façade de la rue Saint-Jacques Sud;
 - 3) Une marge de recul latérale de 2,72 mètres.
- Propriété située au 1625, chemin Rodrigue, le lot 2 935 568, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul latérale à 3,92 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre et soumettre une demande au plus tard le 7 janvier 2021 par courriel à l'adresse suivante : g.dupras@coaticook.ca

Donné à Coaticook, ce 15 décembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 décembre 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 décembre 2020.

Donné à Coaticook, ce 15 décembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras